

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 septembre 2014

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 474

présenté par  
M. Saddier

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 28 par les mots :

« , sans préjudice des investissements réalisés dans les réacteurs de quatrième génération ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement important a pour objet de ne pas donner de coup de frein aux investissements déjà réalisés dans la recherche et le développement de réacteurs nucléaires de 4<sup>ème</sup> génération, réelle filière d'avenir et d'export pour notre pays.